



# FORMATION UTILISATEUR D'ÉCHAFAUDAGE FIXES ET ROULANT « VÉRIFICATION JOURNALIÈRE »

## PUBLIC VISÉ

Toute personne appelée à utiliser un échafaudage.

## PRÉ-REQUIS

Etre reconnu médicalement apte au travail en hauteur.

## DURÉE

1 jour soit 7 heures.

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 stagiaires maximum.



## VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Nos formations peuvent vous être accessibles.  
Néanmoins, la validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier précisément les conditions de faisabilité de la formation.

Pour toute information : [contact.handicap@vivalians.fr](mailto:contact.handicap@vivalians.fr)

Autres sources d'informations   

## OBJECTIF

- Savoir utiliser un échafaudage dans le respect des règles de sécurité et de la prévention en vigueur,
- Être capable de procéder à la vérification journalière de l'échafaudage.

## Moyens d'encadrement

- Technicien issu d'entreprise d'échafaudage.

## Contexte réglementaire

- Décret N°2004-924 du 01/09/04
- Art R 4323-69 du code du travail
- R 408 du 10 Juin 2004
- R 457 du 10 Mai 2011

## MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

À l'issue du stage, une attestation de formation est délivrée à chacun des participants.



# FORMATION UTILISATEUR D'ÉCHAFAUDAGE FIXES ET ROULANT « VÉRIFICATION JOURNALIÈRE »

## PROGRAMME

- Accueil et présentation.
- Accès et circulation en sécurité.
- Limites de charge.
- Maintien en sécurité de l'échafaudage.
- Co-activité.
- Situations dangereuses.
- Vérification journalière.
- Test de contrôle des acquis.
- Synthèse de la formation.